



www.genfit.com

GENFIT BOUCLE UNE LEVEE DE FONDS DE PLUS DE 14M€ ET PORTE SA TRESORERIE A 30M€

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie. Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.

Lille (France), le 15 avril 2013 – GENFIT (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de médicaments qui intervient sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement des maladies cardiométaboliques et des désordres associés, annonce aujourd'hui qu'elle a levé 14.325.000,72 € dans le cadre d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 732.362,00 € réalisée par voie de placement privé d'actions nouvelles auprès d'investisseurs qualifiés français et étrangers, selon une procédure de construction accélérée d'un livre d'ordres.

Ce placement privé, annoncé le 12 avril 2013 après la clôture des marchés, a permis à GENFIT d'émettre 2.929.448 actions nouvelles à un prix de 4,89€ par action, soit avec une décote de 19,7% basée sur la moyenne arithmétique des cinq cours moyens pondérés des volumes du 25 mars au 2 avril 2013 (ce qui équivaut à une décote de 20% sur la moyenne arithmétique des 20 derniers cours de clôture). Cette opération s'inscrit dans les limites fixées par la Dix-Septième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2012 autorisant au plus l'émission de 2.933.800 actions et à concurrence de 20% du Capital. Cela représente 14,43% du nombre actuel d'actions et amènera après opération le nombre total d'actions à 20.299.516. Les nouvelles actions seront admises sur le marché Alternext Euronext après leur création, ce qui devrait être réalisé le 22 avril 2013.

Une levée de fonds complémentaire de 2 à 5 millions d'euros (prime d'émission incluse) avec maintien du droit préférentiel de souscription sera proposée au vote de l'Assemblée Générale Mixte qui sera prochainement convoquée. Des conditions de décote similaires seront proposées.

Les fonds levés seront utilisés pour

- Poursuivre le développement de son candidat médicament le plus avancé, le GFT505, en phase IIb, afin d'en maximiser la valeur en vue de la cession de ses droits d'exploitation avant la mise en œuvre de la phase III,
- Permettre d'avancer rapidement dans ses autres programmes, notamment les développements des molécules en préclinique découvertes dans le cadre des programmes TGFTX1 et TGFTX3 en vue de la signature d'accords de partenariat.

Portzamparc Société de Bourse a agi en tant que chef de file et teneur du livre d'ordres. Bionest Partners Finance est le conseil de la Société dans sa stratégie de financement.

Jean-François MOUNEY, Président du Directoire de GENFIT, a fait le commentaire suivant : « *Nous sommes pleinement satisfaits du succès de cette opération de placement privé qui salue largement les résultats très positifs obtenus par GENFIT dans ses différents programmes.*

Ces ressources nouvelles, qui portent la trésorerie de GENFIT à 30M€, vont nous permettre de développer plus en avant les produits de notre pipeline, et en premier lieu le GFT505.

Nous remercions les différents investisseurs qualifiés ayant souscrit à cette opération de placement privé et, en particulier, certains actionnaires historiques qui ont souhaité y participer ; nous sommes tout particulièrement heureux d'accueillir un investisseur étranger de référence, intervenant très majoritairement de cette levée de fonds,

qui marque ainsi son grand intérêt pour le développement de GENFIT. Cet investisseur est un important 'family office' qui est notamment spécialisé dans le secteur des Sciences de la Vie.

Nous prévoyons par ailleurs de demander à notre toute prochaine Assemblée Générale Mixte de permettre une levée de fonds complémentaire, avec maintien du droit préférentiel de souscription et dans des conditions de décote similaires, qui profitera notamment aux investisseurs individuels qui sont nombreux à faire confiance à notre Société. »

À propos de GENFIT :

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques aux besoins considérables, liés principalement aux désordres cardiométaboliques (pré-diabète/diabète, athérosclérose, dyslipidémies, maladies inflammatoires...). A travers un ensemble d'approches complémentaires orientées sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement, et avec des programmes menés en propre ou en partenariat avec les industriels de la pharmacie parmi lesquels Sanofi, GENFIT s'attaque à ces enjeux de santé publique et cherche à répondre efficacement à ces besoins médicaux largement insatisfaits.

GENFIT dispose d'un portefeuille de candidats médicaments présents à différents stades d'avancement dont le GFT505, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est actuellement en Phase IIb.

Installée à Lille et Cambridge (USA), l'entreprise compte environ 80 collaborateurs. GENFIT est une société cotée sur le marché Alternext by Euronext™ Paris (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111). www.genfit.com

Contacts :

GENFIT

Jean-François Mouney - Président du Directoire
Tél. +333 2016 4000

MILESTONES – Relation Presse

Bruno Arabian
Tél. +331 7544 8740 / +336 8788 4726 - barabian@milestones.fr

Avertissement

L'émission des actions GENFIT décrite dans le présent communiqué a été effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier et ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas non plus un prospectus au sens de la directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen). Aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions GENFIT rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres ou encore le quelconque visa ou enregistrement par une autorité réglementaire dans quelque pays que ce soit.

Ce communiqué ne constitue ni ne fait partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout Etat fédéré des Etats-Unis d'Amérique. Les actions GENFIT ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. GENFIT n'a pas l'intention d'enregistrer les actions issues du placement mentionné dans le présent communiqué ou une partie de ces actions aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Ce communiqué ne peut faire l'objet d'une publication, d'une diffusion ou être remis, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.